

NOUVELLE VAGUE DE FERMETURES DE CLASSES ET D'ÉCOLES EN CREUSE

Guéret, le 28 février 2023

Lettre ouverte *Éléments synthétiques*

- **L'ensemble des élus départementaux, membres titulaires et suppléants du Conseil départemental de l'éducation nationale que nous sommes, ne siègeront pas le lundi 06 mars**, au prochain CDEN. Au vu des annonces ces derniers jours cette « consultation » apparaît bien trop tardive.
- **Les annonces faites, à l'occasion des réunions territoriales** animées ces dernières semaines par la direction d'académie, ne sont, en effet, **pas en phase avec les choix in fine opérés.**
- **Si le constat partagé est celui d'une démographie en baisse des écoliers**, les fermetures de classes et d'écoles ne font qu'aggraver la situation dans les territoires hyper-ruraux comme le nôtre.
- **C'est le poids d'un héritage démographique à assumer pour l'ensemble des acteurs du territoire y compris l'État. Il doit donc tout faire pour aider les collectivités à diminuer les effets négatifs de cette baisse démographique en accompagnant les acteurs locaux à maintenir une offre éducative et scolaire d'excellence dans ces territoires au risque, dans le cas contraire, d'accélérer très rapidement la création de déserts éducatifs et scolaires, premier maillon de la désertification d'un territoire.**
- **Pour la rentrée 2023, le département attend 7.269 élèves dans le premier degré, soit 150 élèves de moins qu'en 2022.** En l'espace de dix ans, la Creuse a perdu près de 1.300 élèves.
- **Ces fermetures auront pour effet, notamment, d'allongement des temps de transport pour des élèves**, avec l'impact que l'on peut imaginer sur leur fatigue, leur santé et, de fait, sur leurs capacités d'apprentissage.
- **Or, si l'on se penche sur les indicateurs pris en compte par le Ministère de l'éducation nationale (notamment les taux de maîtrise et de compétences), la Creuse est l'un des départements le plus en difficultés sur l'apprentissage du français et de la lecture.** On constate, de plus, que la maîtrise des connaissances, qu'elle soit en maths ou en français, diminue entre le CP et la 6^{ème} (données produites par la DEPP)

- **Mais les effets de ces fermetures s'étendent également au-delà avec la disparition des emplois liés aux services (commerces, ATSEM etc). Les décisions unilatérales prises par l'Etat renvoient aux collectivités la responsabilité de manière « subie » la mise en place de scénarii de sectorisation sans évaluer en amont les coûts à engager par ces dernières (locaux, restauration, masse salariale etc.).**
- De même, ces suppressions auront un **impact sur le milieu économique local, avec une plus grande frilosité des entreprises à s'installer sur un territoire sans offre éducative et scolaire** (levier d'attractivité pour les potentiels recrutés).
- **Face à ce phénomène « d'effet de seuil », nous appelons à une plus grande transparence de l'Etat quant aux indicateurs retenus. Il nous semble, en effet, indispensable de prendre en considération l'indice de position sociale dans les écoles (IPS faible en Creuse), au même titre que la densité de population, la question des transports, celle des temps de trajet et de l'accessibilité...et plus globalement, l'ensemble des difficultés spécifiques à chaque secteur géographique.**
- **La Creuse s'emploie à relancer la dynamique d'attractivité de leur territoire, sur la base d'une action concertée entre les acteurs publics et privés.** Mais comment attirer et fidéliser sur nos communes rurales des populations, et notamment de jeunes actifs, sans que l'Etat ne nous donne les moyens d'assurer un maillage cohérent de l'offre d'éducation ? **Les familles ne s'installent pas là où il y a un risque de disparition de l'école.**
- **Les dispositifs mis en place par l'Education nationale (« Territoire Educatif Rural », « Refaisons l'école ensemble », « Programme Réussite Educative » ...)** confirment avant tout l'existence d'une réelle problématique de réussite éducative sur notre territoire et ce, en totale contradiction avec cette carte scolaire. Et nous ne sommes là aussi que **peu, voire pas, concertés.**
- **Pour toutes ces raisons, nous demandons à l'Etat d'associer les collectivités avant chaque relative à l'évolution de l'offre d'enseignement sur notre département** ainsi que son engagement à mobiliser les moyens nécessaires à assurer **le maintien d'un service public de proximité et de qualité**
- **Il est en effet urgent que l'Etat accepte de travailler avec les collectivités sur les éléments de constats comme sur l'anticipation de la démographie des effectifs scolaires à 10 ans.** Ce temps permettrait aux communes, ou plus largement à un territoire (EPCI) d'agir et de s'adapter à ces nouvelles situations et à l'État de proposer un accompagnement lui aussi adapté.
- Nous proposons que ce travail s'effectue au sein d'une **instance collégiale dédiée, de type « observatoire »** ; outil qui serait également mobilisable à des fins d'évaluation de l'impact organisationnel, bâtimentaire et financier des scénarii de sectorisation étudiés et avec un objectif d'établir un prévisionnel commun à 3 ans minimum.

- Considérant le contexte sociodémographique creusois, il nous semble fondamental d'envisager la mise en place de **mesures éducatives compensatoires** à travers ce qui pourrait être un « **Plan Particulier pour l'Éducation en Creuse** ».
- En conclusion, nous attendons dorénavant un **engagement**, de la part de l'Etat, à **d'avantage associer l'ensemble des collectivités**, et en particulier le Conseil départemental de la Creuse, **en amont de toute décision** relative à l'évolution de l'offre d'enseignement sur notre département ainsi que son engagement à mobiliser les moyens nécessaires à assurer **le maintien d'un service public de proximité et de qualité**.
- **Pour mémoire, voici les conséquences de la carte présentée par le DASEN :**

Fermetures de classes

- l'école élémentaire la clé des champs à Aubusson
- l'école maternelle Riffaterre à Bourganeuf
- l'école primaire de Bellegarde-en-Marche
- l'école élémentaire Prévert à Guéret
- l'école élémentaire Langevin à Guéret
- l'école élémentaire Cerclier-Guéry à Guéret

Une classe ouvrira à la prochaine rentrée, à l'école primaire de Mourioux-Vieilleville

Enfin **deux nouveaux RPI**, des Regroupements pédagogiques intercommunaux **vont voir le jour :**

- le RPI de Lépaud / Nouhant / Viersat
- le RPI de Boussac / Saint-Sivain Bas le Roc

Les conseillers départementaux membres titulaires et suppléants du CDEN 23

Valérie SIMONET	Valéry MARTIN
Laurent DAULNY	Guy MARSALEIX
Marie-Christine BUNLON	Laurence CHEVREUX
Delphine CHARTRAIN	Marie-Thérèse VIALLE
Mary-Line GEOFFRE	Thierry BOURGUIGNON
Isabelle PENICAUD	Marie-France GALBRUN